

# ***PROJET EDUCATIF DE LA VILLE DE BARENTIN***

**2017**

***Accueil de Loisirs Municipal  
« Les Ormeaux »  
Rue Ambroise Paré  
76360 Barentin***

<b>ORGANISATEUR :</b>	MAIRIE DE BARENTIN
<b>ADRESSE :</b>	PLACE DE LA LIBERATION BP12 76360 BARENTIN
<b>REPRESENTANT :</b>	MICHEL BENTOT, maire de Barentin
<b>EQUIPEMENT :</b>	ACCUEIL DE LOISIRS « LES ORMEAUX » 2 rue Ambroise Paré, 76360 Barentin.
<b>DIRECTION :</b>	SABINE PAGE, directrice MOREIRA MICKAEL, directeur adjoint CAVAROZ SEBASTIEN, directeur adjoint

## **FONCTIONNEMENT :**

Le projet pédagogique est travaillé avec les animateurs en début d'année scolaire avec les animateurs annualisés.

Avant chaque session, un travail autour des principaux objectifs pédagogiques ainsi qu'autour du thème de chaque vacance est travaillé avec les animateurs contractuels et annualisés en équipe complète.

L'accueil de loisirs propose une large variété d'activités et de projets d'animation adaptés à l'âge des enfants.

La structure fonctionne toute la journée (8h30-17h30), le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Une garderie assurée par le personnel de l'accueil de loisirs est proposée aux parents pendant toutes les périodes de fonctionnement (7h30-8h30 et 17h-18h30).

Un ramassage dans les différents quartiers de la ville est proposé pour acheminer les enfants à l'accueil de loisirs.

Un accueil sur place est également proposé.

## **PERIODE DE FERMETURE :**

La structure est fermée pendant les congés de décembre.

## **LES OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF :**

### **I / Mettre en place les conditions nécessaires pour que le public accueilli soit en situation de sécurité permanente (affective, morale, matérielle)**

- Mise à disposition de moyens suffisants pour l'entretien des locaux et le respect de la réglementation en vigueur (bâtiments, incendie, hygiène, transport...)
  - o Formation du personnel aux techniques d'entretien des locaux
  - o Formation aux règles d'hygiène et aux normes HACCP.
- Travail avec les partenaires compétents
  - o La cuisine centrale
  - o Le ministère de référence (Direction Départementale de la Cohésion Sociale),
  - o La Protection Maternelle Infantile pour l'accueil des moins de 6 ans,
  - o La commission de sécurité,
  - o Les organismes de formation, le CDG
  - o Les travailleurs sociaux.
- Prise en compte du public accueilli en considérant les besoins et les caractéristiques liés au milieu social des familles.
- 
- Encadrement compétent et adapté :
  - o Recrutement des animateurs par l'équipe de direction
  - o Formation des animateurs au travers des réunions de préparation et du suivi sur le terrain (connaissance des publics, réglementation...).

### **II / Apprendre à bien vivre ensemble**

- Respecter l'identité de chacun :
  - o Les cultures,
  - o Les croyances,
  - o L'histoire.
- Apprendre à connaître l'autre.
- Etablir des règles de vie au sein du centre respectées par tous (enfants et adultes) garantes de la liberté de tous, basées sur le respect.
- Impliquer les enfants dans le fonctionnement du centre :
  - o Respect du matériel,
  - o Respect des personnes,
  - o Prise en compte de la parole de l'enfant et de ses suggestions.
- Valoriser les enfants individuellement et par le groupe pour permettre à chacun de trouver sa place.
- Etre à l'écoute et prendre en considération la parole de chacun en favorisant les petits groupes pour que chacun puisse y avoir une place et puisse s'exprimer sans difficulté.
- Permettre aux enfants de découvrir des vacances en groupe avec des aspects qui leur sont inaccessibles dans le cadre de leur milieu familial (sorties, ...).

### **III / Respect du rythme et des besoins de l'enfant**

- Etude du public accueilli pour en définir les besoins, les attentes.
- Aménagement du centre en fonction des besoins de chaque tranche d'âge permettant à l'enfant de s'y sentir bien, de vivre en fonction de son propre rythme, de s'y sentir écouté et en sécurité.
- Organisation de la vie du centre autour de l'enfant et de ses besoins :
  - o Horaires,
  - o Transport,
  - o Déroulement de la journée.
  - o Possibilité de modifier et d'ajuster le fonctionnement quotidien en fonction des besoins.
- Effectif d'animateurs suffisant pour permettre :
  - o une organisation souple, propre au cadre des loisirs et permettre une meilleure adaptation au public,
  - o une disponibilité de l'équipe d'encadrement face au public (enfants et parents),
  - o une prise en charge collective tout en respectant les individualités.
  - o Respect stricte de la réglementation
- Permettre un accueil de qualité y compris pour les enfants qui présentent des particularités (handicap, retard, problèmes de comportement, allergies, pathologies diverses...) dans la limite de nos capacités d'encadrement.

### **IV / Accompagner l'enfant vers plus d'autonomie**

- Permettre à l'enfant de proposer, de concrétiser des envies, des projets.
- Permettre à l'enfant de participer à la vie du centre en fonction de son âge et de ses envies.
- Permettre à l'enfant de comprendre les contraintes et les règles pour l'engager à mieux les respecter.
- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances en lui laissant le choix de participer ou pas aux moments d'activités et sorties proposées. Permettre aux enfants de proposer des actions qui pourront être mises en place avec lui.
- Responsabiliser l'enfant au quotidien dans le respect des autres, du matériel, des règles en lui permettant de participer à leur élaboration.
- Prendre le temps de laisser faire au lieu de faire à la place de ...
- Mettre en place un cadre dans lequel l'enfant pourra s'exprimer et dans lequel la parole de l'enfant sera prise en compte et aboutira à des actions concrètes.

## **LE PUBLIC**

Les enfants accueillis aux Ormeaux proviennent de tous les quartiers de Barentin, Mais également d'autres communes, notamment de la communauté de communes Caux-Austreberthe.

La structure accueille les enfants de 3 à 13 ans.

Les enfants âgés de 3 ans doivent être scolarisés avant de pouvoir s'inscrire à l'accueil de loisirs.

Les enfants qui ont 13 ans dans l'année scolaire en cours peuvent venir au centre de loisirs jusque fin août, évitant ainsi à l'enfant de changer de structure avant ou courant de l'été.

### **La répartition des tranches d'âge est la suivante :**

L'extension des locaux permet d'avoir désormais une partie de la structure adaptée et consacrée aux maternelles.

Chaque tranche d'âge évolue dans sa propre salle.

- La salle des 3 ans
- La salle des 4 ans
- La salle des 5 ans

La partie ancienne est consacrée aux 6-13 ans, les salles sont également réparties par tranches d'âge.

- La salle des 6-7 ans
- Les deux salles des 8-9 ans
- Les deux salles des 10-13 ans

La direction est très vigilante sur l'accueil des enfants et des parents (visite du centre préalable à l'inscription pour les familles qui le souhaitent, prise de contact avec l'équipe d'animation, P.A.I. pour les enfants présentant une allergie alimentaire ou autres ...).

Ces informations et cette démarche sont données aux parents lorsqu'ils viennent à la Régie Enfance et Loisirs pour l'inscription.

La structure accueille également des enfants atteints de handicap. Une rencontre à lieu en amont avec les parents afin de convenir de la possibilité d'encadrer l'enfant en assurant son bien-être et sa sécurité, puis d'établir ensemble les moyens de lui proposer des activités lui permettant comme toute autre enfant, de découvrir, de grandir et d'être valorisé.

Lors des mercredis et des sessions, de nombreux enfants sont conduits par leurs parents, ceci nous permet d'échanger et de créer un lien avec ces derniers.

## **ORGANISATION DE LA VIE COLLECTIVE, REGLEMENT INTERIEUR**

La mise en place des règles de vie du centre se fait avec les enfants, d'une manière adaptée à chaque tranche d'âge.

Les enfants sont associés à l'établissement des règles puisqu'ils sont les premiers concernés et doivent prendre conscience que cela dépend de chacun.

Cette démarche permet une approche de la citoyenneté.

Les activités proposées prennent en compte les besoins et les centres d'intérêt des enfants ainsi que leurs souhaits, récoltés aux travers des différents moments de la journée (repas, activités ...).

Un soin particulier est apporté à la préparation de la journée et des activités pour permettre aux animateurs d'être disponibles, de pouvoir ainsi échanger avec les enfants et créer du lien avec eux à travers les différents moments de la journée.

Depuis la mise en place du Plan Vigipirate, les familles ne rentrent plus dans la structure.

Avant la mise en place de ce dispositif, les parents avaient la possibilité d'accompagner leurs enfants dans la salle, de passer un moment avec eux, de jouer, lorsqu'ils venaient les chercher à l'accueil de loisirs en fin de journée. L'ouverture de la structure aux familles est primordiale pour établir une relation de confiance, un accueil a été développé dans ce sens.

Le lien avec les familles est cependant maintenu lors de l'accueil mais ne permet pas aux familles de pénétrer dans l'enceinte de l'accueil de loisirs pour des raisons de sécurité.

### **LA RESTAURATION :**

Les repas sont préparés et fournis par la cuisine centrale de Barentin en régie directe et liaison chaude.

Les menus sont élaborés mensuellement conformément aux recommandations nutritionnelles du GEMRCN (groupe d'étude des marchés de restauration collective et de nutrition) d'août 2013.

## **MOYENS MATERIELS MIS À DISPOSITION, LOCAUX**

L'accueil de loisirs se situe 2 rue Ambroise Paré à BARENTIN. Il dispose d'un parc de 1,6 hectare et en a l'utilisation exclusive lors des heures de fonctionnement de la structure.

### **LA REPARTITION DES SALLES :**

**Les enfants de 3-5 ans** sont dans la partie neuve de l'accueil.

L'extension comprend 5 pièces.

- 1 salle 3 ans
- 1 salle 4 ans
- 1 salle 5 ans
- 1 dortoir pouvant accueillir 35 lits
- 3 w.c. maternels
- 1 w.c. adulte handicapé
- le bureau de la direction face à l'entrée principale de l'accueil.
- 1 réfectoire pour les 3 ans dans la partie rénovée de la structure

**Les enfants de 6-13 ans** sont dans la partie rénovée de la structure.

Cela comprend :

- 1 réfectoire 4-13 ans, avec une partie aménagée pour les 4-5 ans
- 1 infirmerie
- 1 laverie
- 1 vestiaire pour les dames de service
- 1 salle « animateur »
- 1 grande salle pour les 6-7 ans
- 2 salles pour les 8-9 ans
- 2 salles pour les 10-13 ans
- 4 blocs sanitaires dont 3 sont destinés aux enfants suivant leur âge
- 1 bloc sanitaire avec une douche

### **LE TRANSPORT :**

Il est fait appel à un transporteur privé pour les ramassages et les transports liés aux sorties.

Lors des vacances scolaires et les mercredis, un ramassage est assuré le matin entre 8h30 et 8h45 selon les arrêts situés dans Barentin, et le soir au départ du centre à 17h.

Des cars sont loués pour les sorties. Une attention particulière est portée afin que les temps de transport soient adaptés à l'âge des enfants et à la durée de l'activité sur place.

## LES SERVICES EXTERIEURS:

Quatre salles de sport sont mises à disposition. Un planning est établi entre les différents services intéressés :

- La salle Pierre de Coubertin
- La salle Louis Armstrong
- La salle Queillé
- La salle Doré (tennis de table)

L'accueil de loisirs a la possibilité en réservant des créneaux de profiter à titre gracieux :

- de la bibliothèque / médiathèque
- du stade Badin
- du centre aquatique de l'Atréaumont
- du stade Guillemot avec possibilité de profiter de la piste d'athlétisme lors des séances encadrées par les éducateurs sportifs du club de la ville.
- du théâtre Montdory lorsque des spectacles pour enfants sont programmés.
- Des city-stades se trouvant dans les différents quartiers de la ville.

## **DISPOSITIONS DIVERSES**

### **LES HORAIRES**

L'accueil de loisirs est ouvert de 8h30 et 17h.

Une garderie est proposée de 7h30 à 8h30 et de 17h à 18h30.

La garderie est assurée par les animateurs de l'accueil de loisirs.

Les horaires des arrêts de car correspondant aux différents quartiers de Barentin sont fournis aux familles lors de l'inscription.

Les parents peuvent amener leur(s) enfant(s) plus tard s'ils le souhaitent et venir les chercher plus tôt (accueil échelonné).

Nous demandons aux parents de nous prévenir le matin avant 9h15 de l'arrivée tardive de leurs enfants pour commander le nombre exactes de repas.

Pour un départ avant 17h, les parents nous informent de l'heure approximative du départ des enfants pour que l'on puisse prévenir les équipes en cas de départ en salle de sport ou sorties.

### **LES TARIFS**

Les tarifs sont votés par le conseil municipal et sont définis par tranche en fonction du quotient familial des familles.

Les tarifs de garderie sont établis sous forme de forfaits, identiques pour les différents moments d'accueil.

Abonnement annuel obligatoire de 11.30 € pour le 1<sup>er</sup> enfant et de 5.65€ pour les enfants suivants, puis forfaits disponibles :

« A la carte » : matin 1.50€, soir 2€.

« Journalier » : matin et/ou soir 2.75€.

## **LES TEMPS DE CONCERTATION**

Les réunions de préparation avec les animateurs du centre de loisirs sont organisées par la directrice et ses adjoints pour l'année scolaire.

Le projet pédagogique annuel est travaillé avec l'équipe d'animateurs annualisés présents tous les mercredis et à toutes les vacances scolaires lors d'une réunion de préparation début septembre.

Un travail autour du projet pédagogique en équipe entière, animateurs annualisés et contractuels (vacances scolaires) est effectué avant chaque session. Nous travaillons sur les objectifs principaux de la structure et sur les objectifs particuliers de la session.

Dans un souci d'implication maximum des animateurs, l'organisation suivante est mise en place :

### La préparation des sessions comporte généralement 3 réunions :

→ Une réunion de travail autour du fonctionnement de l'accueil de loisirs :

Explication des éléments logistiques qui permettent ainsi aux animateurs d'être autonomes en terme de fonctionnement (listings, arrêts de car, salles de sport, locaux, matériel, méthodologie de projets, régie matériel...).

Travail autour des objectifs de direction, des besoins de chaque tranche d'âge, de leurs centres d'intérêts ; travail autour de l'attitude de l'équipe et de la spécificité du public.

Travail autour des objectifs de la session fixés lors de la réunion annuelle de début d'année scolaire.

→ Une réunion de préparation par semaine de session est prévue afin d'organiser les journées d'animation en équipe et d'effectuer le test des activités.

→ Un bilan de chaque session est réalisé avec une analyse des objectifs fixés, un point sur les améliorations et les investissements à effectuer. De nombreux échanges informels avec l'élue de référence ont lieu tout au long de l'année de manière à suivre la progression et les orientations de l'accueil de loisirs.

Les critères d'évaluation des sessions et des séjours sont fixés par l'équipe de direction en rapport direct avec les objectifs du projet pédagogique établi avec les animateurs, lors des réunions de préparation.

Les animateurs stagiaires sont évalués en fonction de critères définis par l'équipe de direction avant le début de chaque session. Ces critères sont fournis aux animateurs stagiaires lors des réunions de préparation. L'évaluation et la formation des animateurs stagiaires se déroulent autour de plusieurs temps d'échange pendant les préparations et la session ainsi qu'au quotidien sur le terrain.

## **MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS**

Le service technique de la ville se charge de l'entretien des locaux, du matériel et du parc.

L'équipe du mercredi est composée de 22 animateurs annualisés, d'une directrice et de deux directeurs adjoints (permanents).

Lors des vacances scolaires, l'équipe d'animation se compose de 27 à 35 animateurs selon la période (annualisés ou contractuels), d'une directrice et de six adjoints (dont 2 permanents).

L'entretien des locaux et la cantine sont assurés par 2 agents au quotidien, 5 agents le mercredi et de 6 à 10 agents lors des vacances scolaires.

## **MODALITES DE TRANSMISSION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES PROJETS (EDUCATIF ET PEDAGOGIQUES) AUX FAMILLES**

Le règlement intérieur, le projet éducatif ainsi que les projets pédagogiques sont mis à disposition à la Régie Enfance et Loisirs de la ville, à l'accueil de loisirs et sur le site internet de la ville de Barentin.

## **CONSTITUTION DE L'EQUIPE**

L'équipe de direction est libre dans le choix de l'équipe d'animation et dans ses choix pédagogiques dans la mesure où ils sont en corrélation avec les objectifs du projet éducatif de la ville.

Les candidats animateurs ayant postulé sont reçus en entretien par la directrice et/ou ses adjoints si un recrutement est nécessaire.

Si le recrutement est déjà effectué, les animateurs sont informés qu'il n'y a plus de places disponibles.

Toute proposition est étudiée et le recrutement se fait en fonction des objectifs de la direction, de la réglementation des accueils collectifs de mineurs et du profil des candidatures.

## **LE GARANT**

Madame SEMARD Michèle, née MOUQUET, Adjointe au maire, chargée des Ecoles et de l'Enfance, née le 5 juillet 1950 à Déville-lès-Rouen.

Barentin, le

Michèle SEMARD  
Maire adjointe  
Chargée des écoles et de l'enfance

